

Monsieur le Ministre,

Nous vous écrivons afin de signifier l'appui de Garde-rivière des Outaouais envers la demande de la Ville d'Ottawa concernant une évaluation régionale des projets de gestion des déchets radioactifs dans la vallée de l'Outaouais en invoquant la *Loi sur l'évaluation d'impact*.

Garde-rivière des Outaouais contribue depuis longtemps aux projets des Laboratoires de Chalk River (LCR) étant donné notre mandat d'assurer la santé du bassin versant de la rivière des Outaouais. Garde-rivière des Outaouais est membre du Conseil de gérance de l'environnement des Laboratoires de Chalk River. Nous avons engagés des spécialistes afin qu'ils révisent l'énoncé sur les impacts environnementaux et, à plusieurs reprises, nous avons soumis nos principales préoccupations quant aux activités liées au site des LCR, y compris en participant en tant que partie prenante lors de la proposition initiale du projet d'installation de gestions des déchets près de la surface (IGDPS) sur le site des LCR en 2017 et en contribuant au processus d'évaluation réglementaire en 2019.

Nous avons également des inquiétudes en ce qui concerne les politiques sur les déchets nucléaires en général et nous avons soumis une liste détaillée de nos recommandations dans le cadre du récent processus de modernisation de la politique des déchets radioactifs au Canada mené par RNCAN. Nos recommandations sont basées sur le travail que nous avons effectué au fil des années sur le site des LCR en particulier, mais elles s'appliquent à la réglementation sur les déchets nucléaires dans l'ensemble du pays et à nos préoccupations continues quant aux lacunes des politiques qui existent actuellement.

Garde-rivière des Outaouais aimerait manifester son appui envers une évaluation régionale des projets de gestion des déchets radioactifs dans la vallée de l'Outaouais pour plusieurs raisons. D'abord, en ce qui concerne le projet d'IGDPS, une évaluation régionale permettrait de contextualiser cette initiative par rapport aux autres projets des LCR situés le long des berges de la rivière des Outaouais. Parmi ces derniers, on retrouve l'installation de châteaux de transport, l'entreposage modulaire hors-sol (Small Modular Above Ground Storage) et le projet d'ajout de petits réacteurs modulaires aux LCR. Un processus d'évaluation régionale fournirait également une meilleure compréhension sur la gestion de tels projets sur ce site à l'avenir et les conséquences du manque actuel de réglementation sur les déchets non combustibles.

Étant donné le manque de réglementations adéquates sur la gestion des déchets non combustibles au Canada et la vague de nouveaux développements et changements proposés au site des LCR, nous croyons qu'une évaluation régionale permettrait d'obtenir un portrait complet et nécessaire des menaces sur le bassin versant qui pourraient émerger de ces projets. Nous vous pressons de mettre en œuvre une telle évaluation, comme demandée par la Ville d'Ottawa.

Respectueusement,

Larissa Holman
Directrice, science et politique

Dave Rayner
Directeur général intérimaire